



Soutenir les acteurs dans les initiatives actuelles et à venir

Maladie d'Alzheimer : l'élaboration d'un projet à visée inclusive

En décembre 2020, le collectif « Alzheimer ensemble, construisons l'avenir » a publié un guide pratique intitulé : *Bâtir une société inclusive* (58 pages). Le collectif s'appuie notamment sur le constat qu'il y a de plus en plus d'initiatives à visée inclusive en direction des personnes malades et de leurs aidants.

Sous l'impulsion de la Fondation Médéric Alzheimer et à partir d'observations de terrain, le collectif, créé en 2019 et fort de sept institutions, a animé un groupe de travail visant à réunir des outils pratiques pour aider les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et les acteurs qui travaillent à leur contact.

Si « relever le défi du vieillissement » est un enjeu sociétal, il apparaît fondamental de co-construire un projet ayant une vocation inclusive afin d'irriguer tous les domaines de la société. D'après Charles Gardou, professeur d'anthropologie, une société inclusive tend vers « une société sans privilèges, exclusivités et exclusions ». Et c'est notamment « une société qui reconnaît le savoir des personnes et de leurs aidants ainsi que leur expérience de la maladie », souligne le collectif dans l'introduction du guide.

Selon les chiffres de Santé publique France (2019), 1,2 million de personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer en France. Les projections d'Alzheimer Europe indiquent que 2,2 millions de personnes devraient vivre avec cette pathologie en 2050.

Le collectif, engagé pour améliorer le quotidien des personnes âgées, articule son action autour des quatre axes suivants : « Bâtir une société inclusive » ; « Améliorer l'accompagnement » ; « Encourager les nouvelles formes d'habitat » et « Organiser la prévention ».

Dans son guide pratique, il développe cinq fiches en lien avec cinq conseils-clés d'un projet à visée inclusive : « Impliquer les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer dans le projet » ; « Bénéficier de l'expertise d'un acteur référent » ; « Obtenir des soutiens en termes financiers ou d'expertises » ; « Savoir communiquer de manière adaptée » et « Mener l'évaluation du projet ».

Le collectif précise que l'objectif du guide est de « sensibiliser tous les acteurs de la vie quotidienne », des commerçants aux médiateurs culturels en passant par les entraîneurs sportifs. C'est aussi une manière de susciter la mobilisation citoyenne et de « donner des clés pour agir ».



Mais comment font les Vendéens ?

Les chiffres clés de la Covid-19 en Mayenne

En données cumulées depuis le 24 février 2020 et à la date du 23 février 2021 (soit sur un an), la Mayenne enregistre officiellement 225 décès liés à la Covid-19. Cela représente 11 % de la mortalité ligérienne (1 976 décès), soit un taux supérieur au poids de la population.

Statistiquement, la Mayenne devrait avoir le nombre de décès le plus faible dans les Pays de la Loire, mais ce n'est pas le cas : il y a eu moins de décès en Vendée (186). C'est d'autant plus surprenant que ce département compte beaucoup plus d'habitants (657 247 au 1^{er} janvier 2017, contre 307 445 en Mayenne), et en particulier de 65 ans ou plus (158 480, contre 65 029), voire de 65 ans ou plus en collectivités (11 484, contre 4 958).

L'UC-Irsa dans l'immeuble de l'Assurance Maladie

Le centre d'examens de santé UC-Irsa ⁽¹⁾ a déménagé de quelques centaines de mètres. Il est maintenant installé dans l'immeuble de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), 37 boulevard Montmorency, à Laval. Plus précisément, l'UC-Irsa se trouve au rez-de-chaussée gauche ; on y accède par une entrée spécifique, juste à côté de l'entrée principale de la Cpam.

Accueil du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Tél. 02 43 53 23 92. Site Internet : <http://www.uc-irsa.fr>



Au 23 février 2021, alors que la Vendée est donc moitié plus peuplée, il y a pratiquement le même nombre de personnes hospitalisées pour la Covid-19 (66 en Vendée et 67 en Mayenne) et de personnes en réanimation (respectivement 6 et 8).

La Mayenne est pour le moment apparemment moins concernée par les variants que la Vendée (38,3 % de criblages positifs dans le département contre 44,4 %). Dans les Pays de la Loire, le taux oscille entre 29,7 %, en Sarthe, et 62,6 %, en Loire-Atlantique.

Au 22 février 2021, le nombre de personnes ayant eu la première injection d'un vaccin est de 14 833 en Mayenne (9,8 % du nombre total de première injection). C'est le nombre le moins élevé de la région : 20 716 en Sarthe, 30 994 en Vendée, 33 121 dans le Maine-et-Loire et 51 544 en Loire-Atlantique. Cependant, la vaccination est encore trop récente pour expliquer à elle seule la plus faible mortalité en Vendée par rapport à la Mayenne.

Source : Agence régionale de santé, Bulletin d'information au 23 février 2021. Insee, recensement de population.



Solidarité

Cinq étudiantes connues du CÉAS se mobilisent...

Appel aux dons pour aider les malades du cancer

En Mayenne, la Ligue contre le cancer comprend une Commission sociale dont la mission est d'apporter un soutien aux personnes fragilisées financièrement par la maladie. De fait, le cancer peut engendrer une baisse de ressources pour les personnes malades. Les indemnités journalières la compensent inégalement, ce qui entraîne parfois des restes à charge importants.

Ainsi, la Commission sociale de la Ligue contre le cancer attribue des concours financiers, mais toujours de façon ponctuelle et en complément des dispositifs légaux. C'est un(e) assistant(e) de service social qui doit nécessairement transmettre la demande d'aide.

Pour plus de la moitié des montants, les aides attribuées financent des réponses à des besoins liés à la vie quotidienne (ex. aide au loyer, aide alimentaire...). Ensuite, un quart des aides sont liées à la maladie même (prothèses dentaires ou capillaires, frais de soins non remboursés...). Autrement, il peut s'agir d'aides humaines (aides à domicile, portage de repas...) ou liées au projet de vie (déménagement). Mais la Commission sociale de la Ligue contre le cancer ne peut donner que ce dont elle dispose... D'où la mobilisation de cinq étudiantes en formation pour l'obtention du BTS des Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) à l'Esup de Laval. Le CÉAS de la Mayenne les connaît bien car un chargé de mission y enseigne la méthodologie.

Le CÉAS ne relaie pas habituellement les campagnes de financement participatif, mais là il y a une double raison : d'une part la cause – la lutte contre le cancer et le soutien aux malades –, pour laquelle le CÉAS est sensibilisé de longue date et, d'autre part, la volonté de réussir des cinq étudiantes !

Rappelons que les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les dons (à partir d'un euro !) sont à effectuer sur la plateforme : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/la-cagnotte-en-ligue>

La pensée hebdomadaire

« Après les "trente glorieuses", ce sont les "trente pleureuses" qui s'ouvrent. Le nombre des décès va devenir bien supérieur à celui des naissances. Si les 20 millions de boomeurs disparaissent en bon ordre, on peut prévoir qu'il y aura des pics de 800 000 décès par an, soit 2 000 chaque jour, c'est colossal. Au plus fort de la canicule de 2003, c'était un millier de morts quotidiennement, et tout le monde était paralysé. Là, ce sera deux fois plus, et personne ou presque, à part les entreprises funéraires, ne l'anticipe. (...) Le vieillissement et la mort en série des boomeurs vont poser des questions vertigineuses sur le plan sociétal, philosophique, économique, religieux... mais qui y réfléchit ? »

Michèle Delaunay, médecin, ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie (2012-2014), auteure de *Le fabuleux destin des baby-boomers* (Plon, 2019), « Les boomeurs ont devant eux encore un tiers de leur vie, et celle-ci peut être active » (propos recueillis par Sandrine Cabut), *Le Monde* du 22 janvier 2020.

(1) – Union de caisses – Institut interrégional pour la santé.